

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
Argenton Les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire **2017/2018**
N° de séance : 2

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 novembre 2017

DE 18h00 à 19h10

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 19 octobre 2017.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 octobre 2017

Fonctionnement Général :

- Installation des membres et des commissions
- Présentation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- Liste des sigles et acronymes

Questions d'ordre pédagogique :

- Augmentation des IMP
- Devoirs faits

Questions d'ordre matériel et financier :

- Tarifs 2018.
- Contrats et conventions
- DBM.

Questions diverses

- Le personnel

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration	:	24
Quorum	:	13
Nombre de membres effectivement présents	:	18
		19 à 18h10
		20 à 18h25
		16 à 18h42

Ont participé à cette réunion

Nom, Prénom, Fonction	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Remplacé(e) par : Nom, Prénom, Fonction
<u>Président</u>				
- M. CAROF Hubert, Principal	X			
<u>Représentants de l'Administration</u>				
- Mme LOISEAU Martine, Gestionnaire	X			
- Mme PRISSET Nelly, C. P. E.	X			
<u>Représentants des collectivités territoriales</u>				
- M. DE TROGOFF Gaétan, Maire d'Argenton les vallées.	X			
- M. BREMOND Philippe, Conseiller Dpt.	X			
- Mme PAULIC Claire, Conseillère Dpt.		X	X	
<u>Personnalités qualifiées</u>				
- M. MENARD Bernard	X			
- M. SERGENT André, Principal honoraire	X			
<u>Représentants des personnels de l'établissement</u>				
- M. LELIEVRE Romain, enseignant		X	X	Mme BERNARD L., Enseignante
- M. REBEYRAT Stéphane, enseignant	X			
- Mme BROTHIER Evelyne, enseignante	X			
- Mme BA Frédérique, enseignante	X			
- M. GAILLARD Antoine, Ass. D'éducation		X	X	
- Mme DUJOUR Gwendoline, Ass.d'éduc.	X			
- M. MILLIASSEAU Bertrand, ATTEE	X			
- Mme YAR Sandrine, ATTEE	X			
<u>Représentants des parents d'élèves</u>				
- M. BLAUD Cyrille	X			
- M. GRELLIER Anthony	X			
- Mme JOSELON Flora	X			
- Mme PORCHERON Agnès	X			
- Mme PAYNEAU Christine	X			
- M. LAUNAY Yohann	X			
<u>Représentants des élèves</u>				
- Mlle MOENS Aline	X			
- Mlle BLAUD Léa	X			

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>I – FONCTIONNEMENT GENERAL</u></p> <p>Ouverture de la séance à 18h03 par M. le Principal. Il accueille les membres nouvellement élus du Conseil d'Administration et il les remercie pour leur implication dans cette instance ainsi que dans les commissions qui en sont issues.</p> <p><u>I – 1 : Présentation de l'ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 octobre 2017 <p>Fonctionnement Général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Installation des membres dans les différentes commissions• Présentation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration• Listes des sigles et acronymes <p>Questions d'ordre pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des IMP• Devoirs faits <p>Questions d'ordre matériel et financier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tarifs 2018.▪ Contrats et conventions▪ DBM. <p>Questions diverses</p> <ul style="list-style-type: none">• Le personnel <p>Mme Bâ, professeure, accepte d'assurer le secrétariat de la séance.</p> <p><u>I – 2 : Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 octobre 2017.</u></p> <p>M. le Principal demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires ou des remarques à apporter au PV du précédent Conseil d'Administration. Puis il soumet au vote l'approbation de ce compte rendu.</p> <p style="text-align: center;">18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>Arrivée de M. Ménard à 18h10.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>I – 3 Installation des commissions.</u></p> <p>M. Carof liste les différentes commissions et présente les membres de droit ainsi que les membres élus qui se sont proposés pour y participer.</p> <p>La composition des différentes commissions est jointe en (Annexe 1).</p> <p style="text-align: center;">19 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Le règlement intérieur du Conseil d'Administration ayant été transmis aux membres, M. le Principal formule une demande des enseignants qui souhaiteraient que les parents fassent de temps en temps le compte rendu du Conseil d'Administration. Les représentants des parents d'élèves acceptant, le règlement intérieur du CA sera changé en : « Les enseignants et les parents d'élèves rédigeront, à tour de rôle, le compte rendu de séance... ».</p> <p>M. Carof soumet à l'approbation des membres du Conseil le règlement intérieur modifié. (Annexe 2)</p> <p style="text-align: center;">17 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS</p> <p>M. Carof rappelle que la liste des sigles et acronymes régulièrement utilisés lors des séances du CA a été jointe à la convocation et qu'il est bon de l'avoir avec soi lors des séances pour s'y référer si nécessaire.</p> <p><u>II – QUESTIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE</u></p> <p><u>II – 1: Augmentation des IMP</u></p> <p>M. Carof, après rappel de ce que sont les IMP (Indemnités pour Mission Particulière), indique que les effectifs du collège dépassant 200 élèves, les RUPN (référénts pour les usages pédagogiques numériques), M. Caillaud et M. Rebeyrat, bénéficient de 0,5 IMP supplémentaire chacun.</p> <p style="text-align: center;">19 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Arrivée de M. Brémond et Mme Porcheron à 18h20.</p> <p><u>II – 2: DEVOIRS FAITS</u></p> <p>Mme Prisset, CPE en charge de cette action, explique en quoi cela consiste : il s'agit d'extraire d'étude des élèves volontaires (4, 5 pas davantage) et de les accompagner dans leur travail scolaire, les adultes accompagnants pouvant être des enseignants, les assistants d'éducation, des bénévoles ayant les aptitudes requises, les jeunes en</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>service civique... Mme Prisset indique que les élèves ciblés pour cette expérimentation sont ceux de 4ème. Plus de 40 familles ont répondu favorablement à la demande qui leur a été faite. Il faut maintenant mettre en place cette aide avec les adultes volontaires (peu nombreux) et on attend la nomination du jeune en service civique.</p> <p>M. Carof ajoute qu'il n'est pas envisageable de proposer cette action après l'école car plus de 90 % de nos élèves prennent les transports scolaires. Il précise également que l'enveloppe attribuée par l'Inspection Académique n'est pas encore connue.</p> <p>Mme Brothier signale que les 40 réponses favorables sont celles des parents. Mme Bernard insiste sur l'idée que cet accompagnement ne pourra être bénéfique que si les élèves eux-mêmes sont demandeurs.</p> <p>Arrivée de M. De Trogoff à 18h25.</p> <p>M. Blaud demande alors la parole. Pour montrer leur désaccord concernant la gestion des personnels qui pénalise les élèves depuis la rentrée, les représentants des parents d'élèves envisagent de se retirer des instances du collège et demandent une suspension de séance pour en décider.</p> <p>Suspension de séance à 18h25.</p> <p>Retour des représentants des parents d'élèves à 18h32.</p> <p>M. Blaud annonce aux membres du conseil, qu'après concertation, les représentants des parents d'élèves ont décidé de se retirer de toutes les instances auxquelles ils participent. Ils entendent ainsi protester contre la gestion des personnels. M. Blaud rappelle que les élèves ont dû attendre 4 semaines pour que soient nommés les professeurs d'histoire-géographie ; à ce jour, le professeur de technologie n'est pas arrivé.</p> <p>M. Carof précise que l'enseignant qui s'est présenté ce lundi n'est pas revenu et que le collège n'a été informé de sa désaffectation que ce jeudi ; un nouveau professeur est nommé et doit se présenter le lendemain (vendredi 10). M. Blaud insiste sur le fait que M. Carof a fait ce qu'il fallait, et que ce sont plutôt les services rectoraux qui sont à blâmer. Il ajoute que, depuis la rentrée, ce n'est pas la première fois qu'on annonce l'arrivée d'un professeur et que tant que les cours avec cet enseignant n'auront pas commencé, le doute sera permis... A ce jour le professeur documentaliste remplaçant manque toujours et le collège a dû attendre 8 mois la nomination d'un cuisinier titulaire.</p> <p>M. Blaud ajoute que les parents sont en colère car non seulement ces absences déstabilisent les enfants dont les emplois du temps sont perturbés mais en plus, le DNB, à la fin de l'année, prévoit une possible épreuve en technologie, qu'en sera-t-il des élèves qui n'auront pas eu cours pendant 10 semaines ?</p> <p>M. Launay ajoute que les représentants des parents d'élèves ont été très patients et qu'il est temps pour eux de montrer leur mécontentement ; certes le collège est en zone rurale, loin de tout, mais il s'agit de l'avenir des enfants et avec le DNB en fin d'année, les enjeux sont cruciaux.</p> <p>M. Blaud ajoute que les médias nationaux ont été informés de la situation de l'établissement.</p> <p>M. Carof indique qu'il va informer qui de droit de la décision des représentants des</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>parents d'élèves.</p> <p>Départ des représentants des parents d'élèves à 18h42.</p> <p>III – QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER</p> <p>M. le Principal passe la parole à Mme Loiseau, Gestionnaire du collège, pour expliquer les différents points d'ordre financier.</p> <p>III – 1 : Tarifs 2018 : Domaine matériel et financier</p> <p>Mme Loiseau annonce que les tarifs des commensaux sont désormais fixés par l'Assemblée Départementale et les présente.</p> <p>Mme Loiseau explique ensuite que le collège peut fixer le pourcentage aux charges communes entre 10% et 25% pour les différents hébergements (demi-pension, commensaux). Le taux actuel dans l'établissement est de 18%, ce qui est la valeur moyenne de l'ensemble des établissements du département. Mme Loiseau propose qu'il soit maintenu pour l'année prochaine. (Annexe 3)</p> <p>Les membres du Conseil se prononcent sur ce maintien.</p> <p>16 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Mme Loiseau présente également les tarifs qui seront appliqués pour la reprographie et les dégradations. (Annexe 4) Elle ajoute que les manuels neufs acquis l'an passé ont, pour certains, donnés lieu à des bons de dégradation de valeur assez importante et qu'elle a dû faire face à des parents fort mécontents d'avoir à régler le manque de soin de leurs enfants. Mme Bernard évoque le cas des manuels numériques que nombre d'élèves peuvent consulter à la maison, ce qui permettrait de laisser le manuel en classe, et ainsi décharger le sac et limiter les risques d'abîmer le livre. A ce jour, seuls 3 élèves de 4ème sur 60 ont laissé leur manuel dans la salle de mathématiques alors qu'ils sont bien plus nombreux à avoir les outils pour consulter le manuel en ligne.</p> <p>M. Carof demande le vote de ces tarifs.</p> <p>16 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p>	

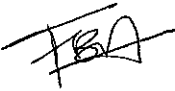
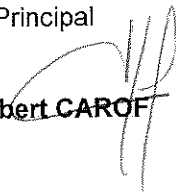
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>II – 2 : Contrats et conventions</u></p> <p>Mme Loiseau suggère qu'une convention soit signée avec le FSE concernant la contribution à un projet danse proposé par Mme Brothier. Initialement l'action consistait à un déplacement pour assister à une répétition d'une troupe de danse avec un budget prévisionnel de 400,00 € mais les professeurs d'EPS n'ont rien trouvé qui correspondait à leurs attentes. Cependant, Mme Brothier a obtenu que la troupe Volubilis de Niort vienne encadrer un projet danse avec les classes de 4ème. Chacune des trois classes bénéficiera d'un atelier de deux heures. Il s'agit d'ouvrir les élèves à cette forme d'art peu connue d'eux et de pratiquer avec des professionnels. Le coût de cette intervention étant de 780 euros, la contribution du FSE s'élèvera à 380 euros.</p> <p>M. Carof demande le vote de ce don de 380 euros et l'autorisation de signer la convention. (Annexe 5)</p> <p style="text-align: center;">16 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>III – 3 : Décisions Budgétaires Modificatives</u></p> <p>Mme Loiseau présente pour information la DBM N° 7. (Annexe 6)</p> <p>Puis elle propose au vote la DBM N° 8 pour un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 1 500 € pour abonder le service restauration, au domaine « entretien » suite aux diverses interventions qui ont été nécessaires sur les matériels. (Annexe 7)</p> <p style="text-align: center;">16 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>IV – QUESTIONS DIVERSES</u></p> <p><u>IV – 1 : Le personnel</u></p> <p>M. Carof annonce l'arrivée de M. Rousseau, chef cuisinier. Il ajoute qu'il a déjà été mis à contribution par les élèves qui, dans le cadre d'un projet avec la vie scolaire, avaient élaboré un menu à thème consacré au Maroc.</p> <p>M. Carof félicite les délégués-élèves qui ont initié ce projet et les personnels qui les ont encadrés et accompagnés. Il précise que le collège a la chance d'avoir une équipe solidaire qui gère les problèmes, pour le bien des élèves, y compris lorsque la situation est plus tendue comme ce fut parfois le cas pendant la période où il n'y a pas eu de cuisinier titulaire. M. Milliasseau précise que la seule volonté des agents, c'est que les élèves soient satisfaits et que pour cela, ils font face aux difficultés qui se posent et ce, au quotidien.</p> <p>M. Brémond intervient alors pour dire qu'en tant qu' élu local, il sait combien les</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>difficultés sont quotidiennes et que personne n'est épargné. M. Ménard regrette qu'il faille s'habituer à une constante dégradation de la situation ; que les élèves puissent rester 4 semaines, voire davantage, sans professeur, montre que notre société n'est pas en bonne santé.</p> <p>M. Carof ajoute que les absences des enseignants, comme celle du cuisinier, étaient des absences prévues et qu'il n'y a eu, pour autant, aucune anticipation.</p> <p><u>V – 2 : Autre</u></p> <p>M. Carof interpelle alors M. Brémond sur l'enveloppe de 30 000 euros votée pour l'étude faite sur de possibles travaux dans les cuisines et les bureaux. M. Brémond répond qu'il va s'informer de ce qu'il est advenu de cette somme, qu'il lui semble qu'elle a été redistribuée mais qu'il le confirmera lorsqu'il le saura.</p> <p>La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au mardi 28 novembre 2017.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, M. Carof lève la séance à 19h10.</p> <p>La secrétaire de séance Frédérique Bâ </p> <p>Le Principal Hubert CAROF </p>	

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Principal	M. CAROF Hubert	
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine	
Représentant Du Conseil Général	M. BREMOND Philippe	
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	Mme FRADIN Véronique	Mme BA Frédérique
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	Mme BERNARD PLEAU Leslie	M. LELIEVRE Romain
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	M. REBEYRAT Stéphane	Mme DUJOUR Gwendoline
Représentant des Parents des Elèves	Mme PORCHERON Agnès	Mme BLANCHARD Hélène
Représentant des Parents des Elèves	Mme JOSELON Flora	Mme MEUNIER Stéphanie
Représentant des Parents des Elèves	M. LAUNAY Yohann	Mme PAYNEAU Christine
Représentant des Elèves	Mlle BLAUD Léa	Mlle MOENS Aline
Représentant des Personnels ATOSS	M. MILLIASSEAU Bertrand	Mme YAR Sandrine

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

79150 ARGENTONNAY

Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Télécopie : 05 49 65 93 21

Courriel : cc.0790003z@ac-poitiers.fr

Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

CONSEIL DE DISCIPLINE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants	Emargements
Principal	M. CAROF Hubert		
Conseiller Principal d'Education	Mme PRISSET Nelly		
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine		
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	Mme BERNARD PLEAU Leslie	Mme FRADIN Véronique	
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. LELIEVRE Romain	Mme BROTHIER Evelyne	
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. CAILLAUD Sébastien	M. REBEYRAT Stéphane	
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. GAILLARD Antoine	Mme DUJOUR Gwendoline	
Représentant des Parents des Elèves	M. BLAUD Cyrille	Mme JOSELON Flora	
Représentant des Parents des Elèves	M. GRELLIER Anthony	Mme MEUNIER Stéphanie	
Représentant des Parents des Elèves	Mme PORCHERON Agnès	M. LAUNAY Yohann	
Représentant des Elèves	Mlle MOENS Aline	Mlle BLAUD Léa	
Représentant des Elèves	M. LE GROS Pierre	Mlle BASBAYON Zoé	
Représentant des Personnels ATOSS	Mme DAMPURE Estelle	Mme VIOLLEAU Muriel	
Professeur Principal de l'élève			

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE COMMISSION EDUCATIVE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Principal	M. CAROF Hubert	
Conseiller Principal d'Education	Mme PRISSET Nelly	
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine	
Le professeur principal de l'élève		
Représentant des Personnels d'Education	Mme DUJOUR Gwendoline	M. CAILLAUD Sébastien
Représentant des Personnels Enseignants	Mme BROTHIER Evelyne	M. GAILLARD Antoine
Infirmière scolaire	Mme GODET Anne Marie	
Assistante sociale scolaire	Mme KOSTANI GUERIF Saloua	
Représentant des Parents des Elèves	M. BLAUD Cyrille	Mme MEUNIER Stéphanie
Représentant des Parents des Elèves	Mme PORCHERON Agnès	M. GRELLIER Anthony
Représentant des Elèves	Mlle BLAUD Léa	Mlle MOENS Aline
Représentant des Elèves	Mlle BASBAYON Zoé	M. LE GROS Pierre

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREAMBULE : le Conseil d'Administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005. Il est garant du respect des valeurs de la République. En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux. Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Article 1 : La règle du quorum (présence de la majorité de ses membres) se vérifie à l'ouverture de la séance.

Article 2 : L'ordre du jour est adopté en début de séance en s'appuyant sur le projet envoyé avec la convocation. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'Etablissement sauf cas d'urgence.

Article 3 : Le Conseil d'Administration ne se tient pas en séance publique ; le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

Articles 4 : La durée des séances ne doit pas dépasser deux heures et demie ; si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres.

Article 5 : La prise de parole durant les séances est gérée par le Président.

Article 6 : Les votes en Conseil d'Administration sont personnels ; l'usage est le vote à mains levées, mais pourra se dérouler à bulletins secrets si un seul des membres le demande. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président. Dans la mesure du possible, les documents sont joints à la convocation.

Article 8 : Un procès verbal est établi à l'issue de chaque séance. Les enseignants et les parents d'élèves rédigeront, à tour de rôle, le compte rendu de séance.

Article 9 : Publication : le procès verbal en son entier (les actes votés et le compte rendu de la séance intégrant les vœux débattus et voté) est transmis aux membres du CA et aux autorités de tutelle ; il est approuvé lors de la séance suivante. Le procès verbal en son entier est affiché dans l'établissement dans des lieux accessibles aux personnels, aux élèves et aux parents d'élèves.

Article 10 : Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion.

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
79150 ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

TARIFS COMMENSAUX 2018

Agents de la collectivité	
Chef de cuisine ou remplaçant	Gratuité (avec transmission d'un état mensuel des repas consommé)
ATTEE hors chef de cuisine	3,15 €
EMAT	3,15 €
Contractuels et équipe de remplacement hors chef de cuisine	3,15 €
Autres agents de la Collectivité	4,50 €
Agents de l'Education nationale	
Indice \leq 326 – contractuels – enseignants – contrat aidé – Assedu - apprentis	3,15 €
Indice $>$ à 326 ou \leq à 465	4,00 €
Indice \geq à 466	5,00 €
Elève au statut particulier (cf art. 1-1-2 du règlement départ	3,15 €
Elève de passage (hors situation relevant du règlement départemental demi-pension)	4,50 €
Hotes de passage (accueil extérieur)	7,00 €

III - Détermination du pourcentage aux charges communes (ensemble des charges afférentes à la préparation à la distribution des repas) (variable de 10 à 25%)

- | | |
|----------------|-----------------------------|
| - Demi-pension | } en 2018 : 18 % (maintien) |
| - Commensaux | |

VI - Le pourcentage pour le reversement à la collectivité Territoriale :

- 1) Participation à la rémunération des personnels : reste à 22,5% pour les familles et commensaux
- 2) FCSH : 1,50% et s'applique aux forfaits et aux commensaux

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur - ARGENTON LES VALLEES
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

TARIFS 2018

REPROGRAPHIE

	ELEVES	PERSONNEL	Occasionnellement pour Associations
Photocopies :	A TITRE PERSONNEL TOUT COMPRIS		POUR TIRAGES IMPORTANTS
Noir et Blanc			
A4	0,02 €	0,02 €	0,02 € (+papier)
A3	0,04 €	0,04€	0,04 € (+papier)
Couleur			
A4	0,10€	0,10€	0,10 € (+papier)
A3	0,20 €	0,20€	0,20 € (+papier)

DEGRADATIONS

	LIVRES
peu abîmé	2,30 €
moyennement abîmé	4,60 €
très abîmé	6,90 €
perdu ou inutilisable	Valeur de remplacement

Toute dégradation volontaire ou résultant d'une négligence pourra faire l'objet d'un bon évalué par le chef d'établissement.

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 Argenton Les Vallées
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège :
 www.collegeblaisepascal.com

CONVENTION

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées
 Représenté par Monsieur Hubert CAROF, Principal

Et d'autre part,

Le Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées
 Représenté par Monsieur Sébastien CAILLAUD, son Président

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet la participation financière du Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal à l'action pédagogique du 1er trimestre de l'année scolaire 2017-2018 intitulée, « projet danses »

ARTICLE 2 : Durée de la Convention

La présente convention est établie pour la durée du projet désigné à l'article 1.

ARTICLE 3 : Obligation du Foyer Socio-Educatif

Le Foyer Socio-éducatif versera à l'établissement le montant déterminé par l'exécution budgétaire du projet, dans la limite votée par le Conseil d'Administration de l'établissement, soit 380,00 €.

Fait à Argenton les Vallées, le 9 Novembre 2017

Pour le Collège Blaise Pascal

Le Principal,

H. CAROF

Pour le Foyer Socio-Educatif

Le Président,

S. CAILLAUD

Académie :
POITIERS
Exercice : 2017

MINISTRE : Education Nationale

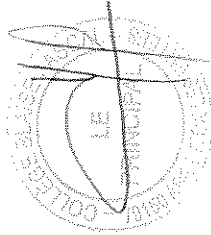
DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 7
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
17/10/2017

CAROF HUBERT, chef d'établissement



Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	46 866.17	0.00	46 866.17		45 966.17	0.00	45 966.17	
Vie de l'élève	13 784.61	0.00	13 784.61		13 784.61	0.00	13 784.61	
Administration et logistique	48 902.37	0.00	48 902.37		48 935.77	0.00	48 935.77	
Total services généraux (1)	109 553.15	0.00	109 553.15		103 686.55	0.00	103 686.55	
Restauration et hébergement	95 380.85	1 866.16	97 247.01		95 380.85	1 866.16	97 247.01	
Bourses nationales	12 156.00	0.00	12 156.00		12 156.00	0.00	12 156.00	
Total services spéciaux (2)	107 536.85	1 866.16	109 403.01		107 536.85	1 866.16	109 403.01	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	217 090.00	1 866.16	218 956.16		211 223.40	1 866.16	213 089.56	

Résultat prévisionnel	-5 866.60	0.00	-5 866.60
CAF ou IAF	-3 100.00	0.00	-3 100.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	5 491.68	0.00	5 491.68	3 271.68	0.00	3 271.68
Total dépenses et recettes inscrites au budget	222 561.68	1 866.16	224 427.84	214 495.08	1 866.16	216 361.24

D.B.M. n°7 Exécutoire au 17/10/2017 Réf : SUB. FCSH REP. ARMOIRE NEGA Opération n°14 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Total	
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications		
1	SRH	ENTRET	OMAIN	7443	Restauration et hébergement ENTRETIEN MAINTENANCE Subventions Département						
2	SRH	ENTRET	OMAIN		Restauration et hébergement ENTRETIEN MAINTENANCE	2 087.55	1 866.16			3 953.71	
								787.55	1 866.16		2 653.71

Académie :
POITIERS

Exercice : 2017

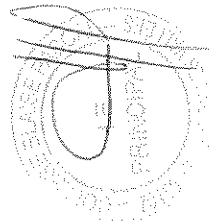
MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 8
Présentée pour vote au Conseil d'administration

CAROF HUBERT, chef d'établissement



ANNEXE 7

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Académie : POITIERS
Exercice : 2017

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°8			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	46 866.17	45 966.17	-900.00
Vie de l'élève	13 784.61	13 784.61	0.00
Administration et logistique	48 902.37	43 935.77	-4 966.60
Total services généraux (1)	109 553.15	103 686.55	-5 866.60
Restauration et hébergement	98 747.01	97 247.01	-1 500.00
Bourses nationales	12 156.00	12 156.00	0.00
Total services spéciaux (2)	110 903.01	109 403.01	-1 500.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	220 456.16	213 089.56	-7 366.60
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	5 491.68	3 271.68	-2 220.00

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Académie : POITIERS
Exercice : 2017

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.2
DBM VOTE

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°8

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	46 866.17	0.00	46 866.17		45 966.17	0.00	45 966.17		
Vie de l'élève	13 784.61	0.00	13 784.61		13 784.61	0.00	13 784.61		
Administration et logistique	48 902.37	0.00	48 902.37		43 935.77	0.00	43 935.77		
Total services généraux (1)	109 553.15	0.00	109 553.15		103 686.55	0.00	103 686.55		
Restauration et hébergement	97 247.01	1 500.00	98 747.01		97 247.01	0.00	97 247.01		
Bourses nationales	12 156.00	0.00	12 156.00		12 156.00	0.00	12 156.00		
Total services spéciaux (2)	109 403.01	1 500.00	110 903.01		109 403.01	0.00	109 403.01		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	218 956.16	1 500.00	220 456.16		213 089.56	0.00	213 089.56		

Résultat prévisionnel	-5 866.60	-1 500.00	-7 366.60
CAF ou IAF	-3 100.00	-1 500.00	-4 600.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	5 491.68	3 271.68
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 500.00	225 947.84	216 361.24

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Académie : POITIERS
Exercice : 2017

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Pièce B8.3
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°8

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	220 456.16	213 089.56
	Résultat prévisionnel	-7 366.60

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	5 491.68
IAF	4 600.00
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	6 820.00
Total	10 091.68

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
58 489.66	5 320.00	1 500.00
		FDR estimé
		51 669.66

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumise au vote du conseil d'administration

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B10
DBM VOTE
Page n° 1

EXERCICE 2017 - Edition du 09/11/2017

Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

Opération n°15

Réf : REPARATION MATERIEL

Date résultat du CA : 09/11/2017

D.B.M. n°8

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Modifications	Totaux	
1	SRH	ENTRET	OMAIN		Restauration et hébergement ENTRETIEN MAINTENANCE	3 953.71	1 500.00			5 453.71	

Analyse financière - fonds de roulement et capacité à prélever

Il est utile de déterminer la capacité de réajustement à financer des opérations sur fonds propres distincts de celles qui ont été provisionnées. Il est comptabilisé les stocks financés par le fonds de roulement et permet de déterminer à la lecture des dépenses moyennes mensuelles le besoin de trésorerie incompressible duquel on déduira la marge de manœuvre de l'établissement.

Fonds de roulement		Montant des prélèvements autorisés depuis le dernier COFI	
Fonds de roulement calculé au dernier COFI	58 489,66 €	5 320,00 €	
solde créditeur du compte 165	- €	- €	solde créditeur du compte 165
solde créditeur comptes 15	- €	- €	solde créditeur comptes 15
solde créditeur comptes 29	- €	- €	solde créditeur comptes 29
solde créditeur comptes 39	- €	- €	solde créditeur comptes 39
solde créditeur comptes 49	- €	- €	solde créditeur comptes 49
solde créditeur comptes 59	- €	- €	solde créditeur comptes 59
Fonds mobilisable	58 489,66 €	5 320,00 €	Fonds mobilisable

Besoin en fonds de roulement	
besoin en fonds de roulement (BFdR) calculé au dernier COFI	-13 618,46 €
Stocks (solde classe 3)	5 829,33 €
provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)	
Créances (soldes débiteurs classe 4)	9 748,89 €
solde créditeur compte 49	
BFdR1	5 829,33 €

Trésorerie	
Trésorerie FdR- BFdR	78 906,63 €
Autonomie financière	65 077,17 €

Autonomie financière	
Autonomie financière	65 077,17 €

Dépenses moyennes journalières	
dépenses nettes (comptes 60 à 65) / 360	539,04 €
A comparer à la norme prudentielle de 60 jours et au délai de paiement de 30 jours	DAJEC
FONDS MOBILISABLE HORS STOCKS (formule automatique)	DAJEC
47 340,33 €	

Observations :	
créances contentieuses	0,00
créances de restauration année N-1	0,00
créances de restauration année en cours	150,00
créances des voyages année N-1	0,00
Prélèvement effectués	0,00
créances des voyages année en cours	0,00
Subventions collectivité en attente de versement hors 44122	0,00
Attente versement état (bourses, etc...)	0,00
Effets impayés	0,00
Solde du compte trésor	0,00

Observations :
Validation comptable du prélèvement proposé.
L'Agent Comptable, Nelly GERENOT



CALCUL DES DEPENSES MOYENNES	
EXERCICE ANTERIEUR	194 061,03 €
Autre compte de résultat soldes débiteurs comptes 60 à 65 hors comptes 49 et 59	
EXERCICE EN COURS	164 761,58 €
Autre compte de résultat soldes débiteurs comptes 60 à 65 hors comptes 49 et 59	
Charges hors comptes débiteurs comptes 60 à 65 hors comptes 49 et 59	125 768,85 €
Date observation	30/01/17